

LE PRÉSIDENT

## COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 2 DECEMBRE 2015

Lors de sa réunion du 2 décembre 2015, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

### I – Débat public

#### - **Projet EuropaCity sur le triangle de Gonesse (95)**

Lors de sa séance du 4 novembre 2015, la Commission a considéré que le dossier présenté par Alliances & Territoires, maître d'ouvrage du projet EuropaCity, était suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Le débat public se déroulera du 15 mars au 30 juin 2016. Les modalités d'organisation du débat, proposées par la présidente de la commission particulière du débat public, seront arrêtées lors de la prochaine réunion de la Commission.

### II – Concertation recommandée

#### - **Projet de parc d'attractions Heroïc Land à Calais (62)**

La Commission a recommandé au maître d'ouvrage l'organisation d'une concertation sur le projet de parc d'attraction Heroïc land.

Monsieur Michel GAILLARD a été désigné en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public sur le projet de parc d'attractions Heroïc Land à Calais.

## II – Concertation post-débat public

- Réseau de transport du Grand Paris Express, projet de ligne 18 (Aéroport d'Orly – Versailles Chantiers)

La Commission a pris connaissance du bilan de la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage, et du rapport de Madame Isabelle Jarry, garante de la concertation, et a donné acte de ces deux documents qui seront joints au dossier d'enquête publique.

## IV – Questions diverses

- Projets publiés

La Commission a pris connaissance, en application de l'article L121-8-II du code de l'environnement, de la publication de deux projets d'un montant prévisionnel inférieur à 300 millions d'euros, pour lesquels les maîtres d'ouvrage n'envisagent pas de la saisir. Il s'agit du prolongement de la ligne de tramway T3 à l'ouest de Paris entre les portes d'Asnières et Maillot ou Dauphine, sous maîtrise d'ouvrage conjointe Ville de Paris-STIF, et de la liaison ferrée tangentielle ouest entre Saint-Germain en Laye et Achères, sous maîtrise d'ouvrage conjointe STIF-SNCF.

- Projet abandonné

Elengy, maître d'ouvrage du projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel apportement sur le terminal méthanier de Cap Tonkin, a informé la Commission de l'abandon de ce projet.

- Règlement intérieur et charte de déontologie des membres de la CNDP

Un groupe de travail interne va être mis en place afin d'élaborer une charte de déontologie des membres de la CNDP et d'actualiser le règlement intérieur de la Commission.



Christian LEYRIT